Copyright Archives départementales de l'Isère et du Dauphiné

FICHE CRÉÉE

Nom : Nicolas

Prénoms : Jules, Emmanuel, Michel Surnoms :

Numéro matricule du recrutement : 308

Classe de mobilisation :

ÉTAT CIVIL.

Né le 11 Juin 1897, à St. Georges d'Esperanche canton d HEYRIEUX, département d L'ISERE, résidant à St. Georges d'Esperanche, canton d HEYRIEUX, département d L'ISERE, profession d cultivateur fils d Jules Emmanuel Claude et d Emerard, Augustine Alexis, domiciliés à St. Georges d'Esperanche, canton d HEYRIEUX, département d L'ISERE

Marié à

SIGNALEMENT.

Cheveux châtains, Yeux Bleu foncé, Front proéminent, Nez rectiligne, Visage allongé, Renseignements physionomiques complémentaires :

Taille : 1 mètre 75 centimètres.

Taille rectifiée : 1 mètre centimètres.

Marques particulières :

Degré d'instruction : 3

DECISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.

Inscrit sous le n° 52 de la liste du canton d HEYRIEUX

Classé dans la 1 re partie de la liste en 1917

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.

Ajourné art. 17 en 1917 pour faiblesse. Ajourné art. 18 par le Conseil de révision de l'Isère le 5 Juin 1918 pour faiblesse. Maintenu dans sa situation d'ajourné par la Cie Spéciale de Réforme de Vienne dans sa séance du 11 Juin 1917. Ajourné art. 18 en 1918 pour faiblesse. Exempté : tuberculose pulmonaire. Conseil de Révision en 1920.

Décédé le 28 Mars 1930 à St. Georges d'Espéranche (Isère) (Avis Mairie du 31 Mars 1930)

CORPS D'AFFECTATION.	NUMÉROS au CONTRÔLE spécial.	NUMÉROS MATRICULE ou au répertoire.
Armée active.		
Disponibilité et réserve de l'armée active.		
Armée territoriale et sa réserve.		

ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES ET CONDAMNATIONS.

CAMPAGNES.	BLESSURES, CITATIONS, DÉCORATIONS, ETC.

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région	D DOMICILE. R RÉSIDENCE.

PÉRIODES D'EXERCICES.

Réserve	1re dans l	, du	au
	2e dans l	, du	au
	Supplémentaires dans l	, du	au
Armée territoriale	1re dans l	, du	au
	Supplémentaires dans l	, du	au
Spéciales aux hommes du service de garde des voies de communication	Du		au
	Du		au

ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS :

la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de LA LIBÉRATION du service militaire.

Ne remplir ce tableau que pour les hommes dont les services font l'objet d'un décompte spécial (engagés, condamnés, omis, etc.).